

portant signature d'une convention de mise à disposition entre la Ville et l'association Le trait d'Union

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention,

Considérant les besoins de l'association Trait D'union et les diverses rencontres avec la Ville,

**DECIDE :**

De signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle au sein du site Jules Ferry à compter du 1er juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.